

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 décembre 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 28 puis 29 ( au point 9)**

**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de votants : 37 puis 38 (au point 9)**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey ( arrivé au point 9), Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,.

***Absents excusés :***

Mme VILLE Augustine pouvoir donné à Monsieur François Xavier Henneon  
Mme DUHAYON Monique pouvoir donné à Monsieur Bruno Ficheux  
M. PARENT Michael pouvoir donné à Monsieur Jacques Hurlus  
Mme EVRARD Monique pouvoir donné à Monsieur Philippe Mahieu,  
M. BOONAERT Jean-Philippe pouvoir donné à Nathalie Debaisieux,  
M. MOUQUET Denis pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,  
M. LAPIERRE Julien pouvoir donné à Madame Boulanger Delphine,  
M. MORVAN Hervé pouvoir donné à Madame Sandra PLE,  
Mme LORPHELIN Martine pouvoir donné à Monsieur LORIDAN Bernard

***Absents :***

M. DEHAENE Michel, M. VANECCLOO Serge, M. SERE Soarey jusqu'au point 9, M. RAVET Pierre-Luc, Mme HERDIN Andrée,

***Secrétaire de séance :***

M. DELVALLE Jean .

## Délibération 2022D200 Développement économique et acquisitions foncières - Chambre de Commerce et d'Industrie – Convention 2023/2024.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération 2020D099 du 17 décembre 2020 actant la signature d'une convention 2021/2022 avec la CCI pour effectuer des audits sur le territoire,

Vu le bilan présenté par la chambre consulaire en commission développement économique du 29 novembre 2022,

La CCFL souhaite continuer la collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI).

Grâce à ce dispositif nous avons un représentant dédié au territoire de la CCFL et uniquement à la CCFL. Les remontées des commerçants et industriels sur ce contact dédié sont très positives.

La CCFL aimerait faire évoluer cette convention en ajoutant certains volets en plus des audits et de l'accompagnement « classique » qui comprend les aides, l'intégration en formations, l'animation de petits-déjeuners et la mise en relation quand nécessaire.

Voici les prestations envisagées pour la perspective 2023/2024 :

- **Audits développement durable** : au vu du contexte actuel, le but de la CCFL est d'aider nos entreprises dans ce virage développement durable et notamment de performance énergétique, qui pourrait se traduire par des baisses de coûts pour celles-ci. La CCFL financerait des audits afin qu'un expert évalue un retour sur investissement avec les gains potentiels pour chacun des commerçants et entreprises le souhaitant.
- **Accompagnement REV 3 et rédaction des règlements de zones avec la CCI** : dans le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui, la CCFL se doit d'être exemplaire et de réfléchir au mieux ses aménagements pour les futures zones d'activités. D'autant que dans le cadre du PCAET, la CCFL a pour objectif de multiplier par 5 d'ici 2030 sa production d'énergies renouvelables. La CCI bénéficie d'une grande expérience avec la gestion de parcs d'activités sur la MEL.
- **Aide à la commercialisation avec la CCI** : Aujourd'hui les parcs d'activités de la MEL qu'ils ont en gestion sont saturés. C'est une opportunité pour notre territoire. Pour la commercialisation, la décision finale de l'implantation ou non d'une entreprise reviendra toujours aux élus communautaires de la CCFL. Cette partie fera l'objet d'un avenant à la convention qui passera au 09 Conseil Communautaire du 09 février prochain.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

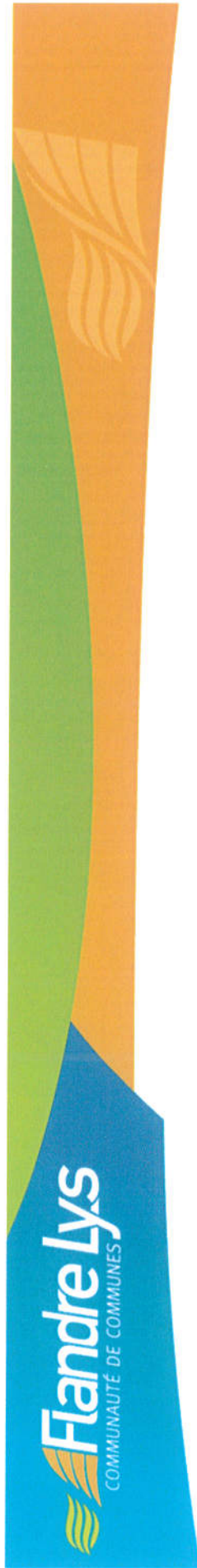
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), annexée à la délibération,
- SOUMETTRE l'inscription des crédits correspondants lors du BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité (38 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**





### Convention 2021/2022

- 75k€/an : 125 visites / 30 diag numériques
- 8 500€: 7 études de marchés -> Safilin
- 3 650€: 3 études linéaires centre-ville -> Merville / Laventie
- 500€/petit-déjeuner (environ 6 par an)

### Convention 2022/2023

- 80k€/an: 125 visites y compris diag numérique/ 50 diag développement durable
- 10k€: 7 études de marchés
- 4k€: 3 études de linéaires
- 500€/petit-déjeuner (environ 6 par an)

En +

- Montage opérationnel Vallys: 20 750€HT
- Montage opérationnel Safilin: 8 250€HT
- Réserve pour besoins non identifiés: 5 250€HT
- Commercialisation: 12% de commission capé à 50k€HT (notamment pour Safilin)

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-245900758-20221215-2022D200-DE